Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502974-20260605-D_2026_089-DE

SAINT-MÉEN-LE-GRAND

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

COMMUNE DE SAINT-MÉEN-LE-GRAND (35290) **CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 05 JUIN 2026**	**Délibération n° 2026/089** **N/5.3**
Objet : Etablissement d'accueil médicalisé « Goanag » : désignation de représentants au conseil d'administration	

Le conseil municipal, convoqué le **vendredi 29 mai 2026**, s'est réuni le **vendredi 05 juin 2026 à 19 heures 00** sous la présidence de M. Claude **VILLAUME,** Maire, **à la Mairie- Salle du Conseil Municipal 2ième étage –** en Saint-Méen-le-Grand.

Présents (P) :23

Procurations (PV) : 4 - Mme COMMUNIER à Mme VILLER, Mme LEFEUVRE à Mme GAREL, M. PECHEUR à Mme JOUY et Mme HINGANT à M. PENFORNIS

Absents Excusés (AE) : 0

Absents (A) : 0

Votants : 27

Secrétaire de séance : Mme Françoise BEKONO est nommée secrétaire de séance

VILLAUME Claude	P	DELMAS-BARON Dominique	P	VILLER Laura	P
VITRE Didier	P	GAREL Laurence	P	DENIEL Christian	P
HERMENT Béatrice	P	GLOTIN Michel	P	PERCEVAULT Alain	P
CHEVREL Philippe	P	LEBRETON Patrick	P	CHEVALIER Robert	P
LE PAPE Marie-Hélène	P	GUILLOTIN Didier	P	BEKONO Françoise	P
COMMUNIER Sylvie	PV	VETEL Alexandra	P	BRETHOME Nicolas	P
JOUY Amandine	P	VIRY Antoine	P	LEFEUVRE Virginie	PV
LOHAT Gwenaëlle	P	PECHEUR Damien	PV	FLEURY Hélène	P
BESNIER Angèle	P	PENFORNIS Pascal	P	HINGANT Maud	PV

Vérification du quorum.

Le conseil municipal ;

Vu le procès-verbal du 20 mars 2026 installant le nouveau conseil municipal et portant sur l'élection du maire et des adjoints,
Vu le décret n° 2005-1260 du 4 octobre 2005 relatif à la composition des conseils d'administration des établissements publics sociaux et médico-sociaux,
Vu le Code de l'Action sociale et des Familles et notamment son article L.315-10,
Vu le Code de la Santé Publique,
Vu la composition du conseil d'administration du Foyer d'Accueil Médicalisé GOANAG (E.A.M. GOANAG) établissement public autonome communal qui accueille 24 personnes autistes adultes et 8 polyhandicapés,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'élection des nouveaux membres du Conseil Municipal habilités à siéger au sein du Conseil d'Administration du E.A.M. GOANAG,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

SAINT-MÉEN-LE-GRAND

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502974-20260605-D_2026_089-DE

COMMUNE DE SAINT-MÉEN-LE-GRAND (35290) **CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 05 JUIN 2026**	**Délibération n° 2026/089** **N/5.3**

Objet : Etablissement d'accueil médicalisé « Goanag » : désignation de représentants au conseil d'administration

- de procéder à l'élection des membres pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Etablissement d'Accueil Médicalisé « GOANAG « ,
- choix de vote pour l'élection : vote à main levée

M. le Maire invite les membres du Conseil Municipal à procéder au vote à main levée et donne les noms des deux membres du Conseil Municipal candidats pour siéger au sein du conseil d'administration :

- noms des candidats :
  - 1 – Mme Alexandra VETEL
  - 2 - Mme Marie-Hélène LE PAPE

Le conseil procède à l'élection des deux membres élus au sein du Conseil Municipal habilités à siéger au sein du Conseil d'Administration :

Résultat du vote à main levée : (Président de droit du E.A.M. Goanag : M. Claude VILLAUME)

- nombre de voix exprimées : 27
- nombre d'abstention : 0
- nombre de voix contre : 0
- majorité absolue : 14

- Membre élu — Nombre de voix
  - 1 – Mme Alexandra VETEL — 27
  - 2 - Mme Marie-Hélène LE PAPE — 27

qui sont élus, en qualité de membres pour siéger au sein du conseil d'administration du E.A.M. GOANAG de la commune de Saint-Méen-le-Grand (M. Claude VILLAUME, Maire et Président de droit du E.A.M. GOANAG)

Type de Scrutin :		
Scrutin à main levée ☑	Scrutin public ☐	Scrutin secret ☐

Nombre de suffrages exprimés :	**27**
Vote Pour :	**27**
Vote Contre :	**0**
Abstention :	**0**
Seuil de la majorité absolue :	**14**

Décision :	
Adoptée à la majorité ☐	Adoptée à l'unanimité ☑
Rejetée à la majorité ☐	Rejetée à l'unanimité ☐

SAINT-MÉEN-LE-GRAND

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502974-20260605-D_2026_089-DE

COMMUNE DE SAINT-MÉEN-LE-GRAND (35290)

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 05 JUIN 2026

Délibération n° 2026/089

N/5.3

Objet : Etablissement d'accueil médicalisé « Goanag » : désignation de représentants au conseil d'administration

Pour extrait conforme, **le 06 juin 2026**
Le Maire,
Claude **VILLAUME**



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (Hôtel de Bizien 3, Contour de la Motte CS44416 35044 RENNES CEDEX) dans un délai *de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*
De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.